

cer. Tout cela aurait de quoi réjouir si nous pouvions constater aujourd'hui certains résultats.

Je ne crois pas avoir besoin de signaler que notre balance commerciale se détériore graduellement. S'il est vrai que nous pouvons attirer chez nous plus d'investisseurs étrangers, il n'est pas toujours certain que leurs profits demeurent au Canada.

Le projet de loi C-83 présente certaines difficultés que nous pourrions, je l'espère, étudier de façon diligente et approfondie au comité, car les Canadiens désirent savoir exactement dans quelle voie ils s'engagent.

Je signale que abstraction faite d'idéologie de philosophie politique, nous devons nous attaquer notamment aux graves problèmes de la concentration des richesses et du contrôle de l'économie au Canada. Nous avons constaté—le ministre l'a reconnu à la Chambre—que sur les 3 000 institutions financières dont les actifs représentent environ 900 milliards de dollars, 25 d'entre elles détiennent à elles seules environ 84 p. 100 de ces actifs, soit 760 milliards de dollars. Cette concentration du pouvoir économique et financier n'aide aucunement les Canadiens. Elle ne sert absolument pas leurs intérêts, que ce soit sur le plan de la consommation ou des placements.

Si l'on pousse les choses un peu plus loin, on constate que outre le fait que ces actifs de 900 milliards de dollars se trouvent concentrés entre les mains de quelque 25 sociétés, les actifs des institutions bancaires au Canada par rapport au PNB ont augmenté d'environ 50 p. 100 au cours des trois dernières décennies. Par exemple, au milieu des années 80, les actifs des institutions bancaires comptaient pour environ 90 p. 100 du PNB, alors que ce taux n'était que de 60 p. 100 dans les années 70, et de 41 p. 100 au début des années 60. Nous sommes donc témoins d'une tendance qui ne peut aller qu'en s'intensifiant avec un projet de loi comme le C-83, à moins que des mesures de protection appropriées ne soient adoptées.

La concentration qui se développe dans l'industrie n'aidera pas, pour ainsi dire, le simple citoyen. Cela ne contribuera pas tellement à aider les autres institutions financières qui font affaire au Canada. En fait, nous risquons, avec le projet de loi C-83—et ce fait a été confirmé par le ministre, les critiques et les observateurs, ceux qui sont en faveur du projet de loi et ceux qui y sont fortement opposés—de voir naître des situations qui seront directement attribuables à la restructuration financière qui est proposée. Les banques achèteront des

Initiatives ministérielles

compagnies d'assurance. Les sociétés de fiducie se transformeront en banques. Les compagnies d'assurance offriront des services propres aux sociétés de fiducie, et il se peut que les banques nationales achètent aussi des sociétés de fiducie. Tout le monde a reconnu ce fait, mais tout le monde ne voit pas le danger inhérent qui existe.

Nous privons, petit à petit, les petites institutions bancaires, les petits entrepreneurs privés, non seulement d'exploiter une entreprise qui en vaille la peine, mais de prendre de l'expansion et de se développer. D'ailleurs, une chose qu'il faut bien comprendre au cours de ce débat, c'est que les banques à charte fédérale sont déjà, et de loin, les principales sources de capitaux canadiens, et que, grâce au projet de loi C-83, elles pourraient étendre un jour leur emprise à tout le secteur financier canadien en diversifiant leurs activités.

Une incursion des banques canadiennes dans le secteur des assurances n'est pas à écarter d'après ce que nous savons de l'expérience d'autres pays, surtout en Europe où elles ont fait l'acquisition de compagnies d'assurances car ce que les banques recherchent, à vrai dire, c'est la mise en commun d'informations sur leurs clients. Elles veulent élargir l'éventail de leurs produits et se protéger contre les offres publiques d'achat hostiles. Quoi qu'il en soit, leur croissance se fait au détriment et aux dépens des déposants.

Ce n'est donc pas la question de la concentration de la puissance financière et économique qui nous préoccupe à propos du projet de loi C-83. Ces sont les nombreuses préoccupations dont les Canadiens nous font part par l'entremise de leurs porte-parole parlementaires. J'aperçois certains députés qui en ont parlé avec passion jusqu'ici dans le cours de ce débat, car à la vérité, nous devons nous demander si nous faisons porter nos efforts sur le bon marché international, si nous nous fondons sur des principes valables pour réorganiser ce secteur afin de le rendre plus concurrentiel sur les marchés internationaux et si nous faisons une analyse juste du marché financier international.

Ce qu'on appelle la muraille de Chine existe dans ce domaine de l'avis de certains et elle a été érigée surtout pour limiter le potentiel de croissance inhérent aux économies d'échelle. L'élimination de cette muraille de Chine permettrait aux conglomérats qui émergeront—car il y en aura—de continuer à bénéficier de l'élargissement du marché, d'avoir des pouvoirs plus vastes, des risques plus grands et une plus grande diversification.